

LE CONGRÈS DE LA C.G.T.-F.O...

Le militant ouvrier qui n'appartient pas à la C.G.T.F.O. aura bien du mal à s'y retrouver, s'il ne s'en tient qu'à la presse pour comprendre ce qui s'est passé au congrès de Bordeaux, du 17 au 20 juin 1980.

Pour Jeanine ROY du *Monde* (21-06-1980), les syndicalistes lutte de classe «ne souhaitent pas qu'un scrutin fasse constater l'amenuisement de leur audience».

Pour Alain LEMOINE, de «Sud-Ouest» (21-06-1980), la «déclaration aux travailleurs» votée par le congrès est une «petite dissertation qui en moins de 80 lignes rappelle les fondements du syndicalisme», alors que, toujours selon A. LEMOINE: «Tout ce qui aurait pu diviser l'organisation en avait été expurgé. Pas un mot, notamment sur la convention de la Sécurité Sociale, négociée par un dirigeant F.O., ni sur les orientations économiques du Gouvernement».

Disons à Alain LEMOINE qu'il existe une autre petite dissertation de moins de 80 lignes, qui a tellement fait parler d'elle que malgré tous ceux qui ont voulu l'enterrer, elle est toujours vivante et bien vivante: *La charte d'Amiens* que certainement la plupart des journalistes ne connaissent pas.

Ajoutons que contrairement aux affirmations de A. LEMOINE, rien de ce qui aurait pu diviser le congrès n'a été évité: les résolutions étudiées, discutées en commissions et débattues en séance plénière, sur lesquelles le congrès s'est prononcé, concernent: l'économie, la prévoyance sociale (Sécurité Sociale, Assedic, retraites complémentaires), l'emploi, la négociation collective, le droit syndical, les conditions de travail, les salaires, la réduction de la durée du travail et le rapport Giraudet, le statut des Conseils Prud'hommes, l'enseignement, la laïcité, etc...

A titre d'information, signalons que la commission qui a travaillé sur la Sécurité Sociale était composée de plus de 200 délégués, et qu'elle a siégé le jeudi après-midi, le jeudi soir et le vendredi matin.

Mais revenons à notre «dissertation» et aux raisons qui nous ont conduit à ne pas présenter une résolution séparée.

Les lecteurs de ce journal savent le combat que nous menons contre toutes les formes d'intégration du syndicalisme à l'état et à l'entreprise. Ils savent quel contenu nous donnons à la notion d'indépendance de classe du syndicat.

“Au moment où le patronat et l'état développent une offensive de grande envergure contre les acquis de la classe ouvrière et plus particulièrement contre le droit de négocier librement.

Au moment où au nom de l'«individualisation des rapports sociaux» et de l'«aménagement du temps de travail» une attaque sans précédent s'organise contre le syndicalisme confédéré et le principe de la convention collective.

A une période où les tenants de la participation de l'association capital-travail n'ont pas désarmé,

A l'époque où la C.F.D.T. véhicule son idéologie auto-gestionnaire fondée sur le corporatisme,

Dans ce printemps-été de 1980, où de journées d'actions en grèves de 24 heures, la C.G.T. divise, démobillise et galvaude la grève”

En anarcho-syndicalistes conséquents, nous avons choisi la voie de la raison et soutenu ce qui pour nous est essentiel, c'est-à-dire tout ce qui peut s'opposer à l'énumération ci-dessus.

Au-delà des appréciations que les uns ou les autres peuvent porter sur tel ou tel aspect de la politique confédérale à F.O., en dépit des désaccords existants, sur certains points, en laissant volontairement entre parenthèses le vieux débat «*réformisme ou révolution*», nous avons estimé qu'il est de l'intérêt de la classe ouvrière de renforcer la majorité authentiquement syndicaliste qui se dégagait de ce congrès.

Nous avons refusé l'amalgame et la confusion: nous n'avons pas accepté que se constitue le cartel des mécontents, par l'addition de différentes oppositions hétéroclites. Nous avons dit non aux alliances contre nature avec ceux dont l'opposition au bureau confédéral est uniquement politique. Quel anarcho-syndicaliste aurait pu accepter les thèses sur la «*planification démocratique*» proposée au congrès par le syndicat des impôts? Quel militant du courant lutte de classe pouvait accepter que le congrès se prononce pour une «*société socialiste*» (en fait, le gouvernement par l'Union de la gauche) violant ainsi l'indépendance syndicale et la charte d'Amiens?

Il n'était pas pensable que sous prétexte de «*faire des voix, contre le bureau confédéral*» nous nous prêtions à ce jeu malsain.

Pas plus qu'il ne peut être question sous prétexte «*d'être plus dur*», «*d'aller à l'action avec les autres confédérations*», que nous cautionnions sous une forme ou une autre, le courant qui veut coller à la C.G.T. et à la C.F.D.T., «*pour ne pas être en reste, et donner l'impression qu'à F.O., on fait quelque chose*».

La grève, pour nous, n'a rien de commun, avec la gymnastique honteuse que les appareils C.G.T. et C.F.D.T. tentent de faire subir à la classe ouvrière, pour l'entraîner dans une situation à l'italienne. En Italie, l'union intersyndicale en marche vers l'unicité syndicale est la condition qui fait que le mouvement syndical participe directement à la gestion de la crise, et propose aux travailleurs d'autoréguler la grève!!! Consensus et compromis historique obligent!!!

En France, les résolutions adoptées par le 14ème Congrès de la C.G.T.F.O.. la déclaration solennelle votée, vont considérablement gêner le Patronat et l'Etat, justement parce qu'elles refusent le consensus, et qu'elles sont un barrage efficace au processus d'intégration.

Non seulement, nous les avons approuvées, et nous avons contribué à les faire adopter, mais nous veillerons à ce qu'elles soient scrupuleusement respectées.

En 1906, anarchistes, syndicalistes révolutionnaires et syndicalistes réformistes, ont trouvé un compromis qui s'appelle la charte d'Amiens, préservant le syndicalisme de toute ingérence extérieure, qu'elle provienne du parti ou de l'Etat. En 1946, 47, 48, contre la colonisation de la C.G.T. par l'appareil stalinien, les mêmes alliances se retrouvent. En mars 1969, contre la tentative gaulliste d'institutionnaliser l'intégration du syndicat à l'Etat, nous avons participé de très près à l'élaboration de l'accord largement majoritaire du congrès confédéral se prononçant contre l'instauration de l'état corporatiste qu'aurait entraîné la victoire de De Gaulle au référendum d'avril 1969.

C'est pour ces mêmes raisons qu'en juin 1980, nous nous sommes retrouvés totalement d'accord sur l'essentiel de la déclaration du 14ème Congrès de la C.G.T.F.O.

Jo. SALAMERO.
